

**Zimbra****Réponse de la SNCF dans le cadre de la modification n°4 du PLUi HD****De :**

jeu., 25 avr. 2024 09:52

 1 pièce jointe**Objet :** Réponse de la SNCF dans le cadre de la modification n°4 du PLUi HD**À :** plui@grandchambery.fr**Cc :**

Bonjour Madame,  
Bonjour Monsieur,

Pour compléter notre réponse sur la modification n°4 de votre PLUi HD, nous vous prions de bien prendre en compte que la déclaration d'utilité publique des accès français du Lyon-Turin en août 2013 s'est accompagnée d'une mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes de Chambéry, la Motte-Servolex et Chambéry. Les dispositions de mise en compatibilité devront être maintenues lors de cette modification, en particulier les emplacements réservés créés au bénéfice du projet.

Nous restons à votre disposition pour plus d'information,

Bien cordialement,

**SNCF IMMOBILIER**  
**DIRECTION IMMOBILIERE TERRITORIALE SUD-EST**  
CAMPUS INCITY – 114/116 Cours Lafayette -CS 13511- 69489 LYON CEDEX 03  
Mail : [marie.bosson@sncf.fr](mailto:marie.bosson@sncf.fr)



Interne  
-----

Ce message et toutes les pièces jointes sont établis à l'intention exclusive de ses destinataires et sont confidentiels. L'intégrité de ce message n'étant pas assurée sur Internet, la SNCF ne peut être tenue responsable des altérations qui pourraient se produire sur son contenu. Toute publication, utilisation, reproduction, ou diffusion, même partielle, non autorisée préalablement par la SNCF, est strictement interdite. Si vous n'êtes pas le destinataire de ce message, merci d'en avertir immédiatement l'expéditeur et